

ALTEN

Société anonyme au capital de 36 141 227,85 euros
Siège social : 40 Avenue André Morizet, 92100 Boulogne-Billancourt
348 607 417 RCS Nanterre

(la « Société »)

RAPPORT SPÉCIAL SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS (Article L. 225-197-4 du code de commerce)

I. Opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce

Sur la base des autorisations délivrées par les Assemblées générales des 18 juin 2020 (16^e résolution) et 28 mai 2021 (32^e résolution), le Conseil d'administration a décidé, respectivement :

(i) le 23 février 2021 :

- **l'attribution de 109 350 droits à actions au profit de 183 bénéficiaires soumis à conditions de présence et de performance.** L'attribution définitive des actions interviendra le 29 février 2024 (minuit) de sorte à permettre le calcul des conditions de performance, sous réserve du respect de la condition de présence à la même date. Par ailleurs, le nombre d'actions acquises définitivement dépendra de la réalisation des conditions de performance fixées au plan. Ces conditions de performance sont décrites au sein du chapitre 3.2 du rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Document d'enregistrement universel 2021 de la Société. Aucune période de conservation n'est applicable.

- **l'attribution de 13 500 droits à actions soumis à condition de présence uniquement au profit de 3 bénéficiaires.** L'attribution définitive des actions interviendra le 23 février 2023 (minuit), sous réserve du respect de la condition de présence. Aucune période de conservation n'est applicable.

(ii) le 27/10/2021 :

- **l'attribution de 116 825 actions de droits à actions au profit de 240 bénéficiaires soumis à conditions de présence et de performance.** L'attribution définitive des actions interviendra le 27 octobre 2025 (minuit), sous réserve du respect de la condition de présence à la même date. Par ailleurs, le nombre d'actions acquises définitivement dépendra de la réalisation des conditions de performance fixées au plan. Ces conditions de performance sont décrites au sein du chapitre 3.2 du rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Document d'enregistrement universel 2021 de la Société. Aucune période de conservation n'est applicable.

- **l'attribution de 105 850 droits à actions soumis à condition de présence uniquement au profit de 11 bénéficiaires.** L'attribution définitive des actions interviendra le 27 octobre 2023 (minuit), sous réserve du respect de la condition de présence. Aucune période de conservation n'est applicable.

II. Actions attribuées gratuitement en 2021 aux mandataires sociaux d'ALTEN

Néant.

III. Actions attribuées gratuitement en 2021 aux mandataires sociaux d'ALTEN par des sociétés contrôlées par ALTEN

Néant.

IV. Actions attribuées gratuitement en 2021 aux 10 salariés d'ALTEN non-mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées est le plus grand

Date du plan	Nombre d'Actions de Performance attribuées	Bénéficiaire n°
23/02/2021	36 000	1
27/10/2021		
27/10/2021	8 000	2
27/10/2021	5 500	3
27/10/2021		
23/02/2021	5000	5
27/10/2021	5 000	5
23/02/2021	4000	6
27/10/2021		
23/02/2021	2 800	7
27/10/2021		
23/02/2021	2 000	8
27/10/2021		
27/10/2021	2 000	9
27/10/2021	2 000	10
27/10/2021	2 000	11
23/02/2021		

V. Historique des attributions gratuites d'actions

	Attributions gratuites d'actions		Attributions d'Actions de Préférence B ⁽³⁾		
	Plan AGAP 4/18	Plan AGA n° 2	Plan ADP n° 3	Plan ADAP n° 5	Plan ADAP n° 6
Date du Conseil d'administration	25/04/2018	27/07/2016	27/10/2016	26/04/2017	26/07/2017
Nombre total d'actions attribuées gratuitement dont ⁽¹⁾ :	75 320	1 572	500	18	167
Simon AZOULAY	-	-	-	-	-
Gérald ATTIA	-	-	-	-	-
Pierre MARCEL ⁽²⁾	-	-	-	-	-
Date d'acquisition des actions	25/04/2019	27/07/2018	27/10/2018	26/04//2019	26/07/2019
Date de fin de période de conservation	25/04/2020	27/07/2020	27/10/2020	26/04/2021	26/07/2021
Conditions d'attribution définitive	Présence et performance	Présence	Présence et performance	Présence et performance	Présence et performance
Nombre d'actions attribuées définitivement au 31 décembre 2021	75 320	1 461	500	18	167
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques (au 31/12/2021)	0	111	0	0	0
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	0	0	0	0	0

(1) Les dirigeants mandataires sociaux bénéficiaires d'Actions de Préférence ou d'actions de Performance sont tenus de conserver une quotité de 2 % des actions ordinaires jusqu'à la cessation de leurs fonctions. Le nombre d'actions indiqué concernant les attributions d'Actions de Préférence B correspond au nombre d'actions de performance attribuées, étant précisé que le ratio de conversion est d'un nombre maximum de 100 actions ordinaires pour une Action de Préférence B.

(2) Directeur Général Délégué jusqu'au 28 mai 2021.

(3) une Action de Préférence B donne droit au maximum à l'attribution de 100 actions ordinaires, le ratio de conversion étant déterminé en fonction de l'atteinte de critères de performance et de présence.

Attributions d'Actions de Préférence B ⁽³⁾			Attributions gratuites d'actions		Attribution gratuite d'actions		
Plan ADP n° 7	Plan ADP n° 8	Plan ADP n° 12	Au titre de l'autorisation reçue de l'Assemblée générale du 20 juin 2018 (« Plan 2018 »)	Plan AGAP n° 9	Plan AGAP n° 10	Au titre de l'autorisation reçue de l'Assemblée générale du 18 juin 2019 (« Plan 2019 »)	Plan AGAP n° 11
19/09/2017	25/10/2017	18/06/2019	Date du Conseil d'administration	24/10/2018	18/06/2019	Date du Conseil d'administration	15/11/2019
729	200	814	Nombre total d'actions attribuées gratuitement dont ⁽¹⁾ :	100 450	49 550	Nombre total d'actions attribuées gratuitement dont ⁽¹⁾ :	150 000
-	-	-	Simon AZOULAY	-	-	Simon AZOULAY	-
-	-	423	Gérald ATTIA	-	-	Gérald ATTIA	-
-	-	-	Pierre MARCEL ⁽²⁾	-	-	Pierre MARCEL ⁽²⁾	-
19/09/2019	25/10/2019	18/06/2021	Date d'acquisition des actions	24/10/2022	18/06/2023	Date d'acquisition des actions	15/11/2023
19/09/2021	25/10/2021	18/06/2023	Date de fin de période de conservation	-	-	Date de fin de période de conservation	-
Présence et performance	Présence et performance	Présence	Conditions d'attribution définitive	Présence et performance	Présence et performance	Conditions d'attribution définitive	Présence et performance
661	70	814	Nombre d'actions attribuées définitivement au 31 décembre 2021	400	0	Nombre d'actions attribuées définitivement au 31 décembre 2021	400
68	130	0	Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques (au 31/12/2021)	14 800	8 600	Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques (au 31/12/2021)	7 200
0	0	0	Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	85 250	40 950	Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	142 400

(1) Les dirigeants mandataires sociaux bénéficiaires d'Actions de Préférence ou d'actions de Performance sont tenus de conserver une quotité de 2 % des actions ordinaires jusqu'à la cessation de leurs fonctions. Le nombre d'actions indiqué concernant les attributions d'Actions de Préférence B correspond au nombre d'actions de performance attribuées, étant précisé que le ratio de conversion est d'un nombre maximum de 100 actions ordinaires pour une Action de Préférence B.

(2) Directeur Général Délégué jusqu'au 28 mai 2021.

(3) une Action de Préférence B donne droit au maximum à l'attribution de 100 actions ordinaires, le ratio de conversion étant déterminé en fonction de l'atteinte de critères de performance et de présence.

Attribution gratuite d'actions

Au titre de l'autorisation reçue de l'Assemblée générale du 18 juin 2020 (« Plan 2020 »)	Plan AGA n° 13 – Motivation 2020	Plan AGAP n° 14	Plan AGA n° 15
Date du Conseil d'administration	27/10/2020	27/10/2020	27/10/2020
Nombre total d'actions attribuées gratuitement dont ⁽¹⁾ :	157 170	164 500	10 000
Simon AZOULAY	-	75 000	-
Gérald ATTIA	-	35 000	-
Pierre MARCEL ⁽²⁾	-	-	-
Date d'acquisition des actions	27/10/2022	27/10/2023	27/10/2022
Date de fin de période de conservation			
Conditions d'attribution définitive	Présence	Présence et performance	Présence
Nombre d'actions attribuées définitivement au 31 décembre 2021	0	0	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques (au 31/12/2021)	42 207	15 000	0
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	114 963	149 500	10 000

(1) Les dirigeants mandataires sociaux bénéficiaires d'Actions de Préférence ou d'actions de Performance sont tenus de conserver une quotité de 2 % des actions ordinaires jusqu'à la cessation de leurs fonctions. Le nombre d'actions indiqué concernant les attributions d'Actions de Préférence B correspond au nombre d'actions de performance attribuées, étant précisé que le ratio de conversion est d'un nombre maximum de 100 actions ordinaires pour une Action de Préférence B.

(2) Directeur Général Délégué jusqu'au 28 mai 2021.

Attribution gratuite d'actions

Au titre de l'autorisation reçue de l'Assemblée générale du 18 juin 2020	Plan AGAP n° 16	Plan AGA n° 17	Au titre de l'autorisation reçue de l'Assemblée générale du 28 mai 2021	Plan AGA n° 18	Plan AGAP n° 19
Date du Conseil d'administration	23/02/2021	23/02/2021	Date du Conseil d'administration	27/10/2021	27/10/2021
Nombre total d'actions attribuées gratuitement dont ⁽¹⁾ :	109 450	13 500	Nombre total d'actions attribuées gratuitement dont ⁽¹⁾ :	105 850	116 825
Simon AZOULAY	-	-	Simon AZOULAY	-	-
Gérald ATTIA	-	-	Gérald ATTIA	-	-
Pierre MARCEL ⁽²⁾	-	-	Pierre MARCEL ⁽²⁾	-	-
Date d'acquisition des actions	29/02/2024	23/02/2023	Date d'acquisition des actions	27/10/2023	27/10/2025
Date de fin de période de conservation			Date de fin de période de conservation		
Conditions d'attribution définitive	Présence et performance	Présence	Conditions d'attribution définitive	Présence	Présence et performance
Nombre d'actions attribuées définitivement au 31 décembre 2021	0	0	Nombre d'actions attribuées définitivement au 31 décembre 2021	0	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques (au 31/12/2021)	600	3 500	Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques (au 31/12/2021)	0	0
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	108 850	10 000	Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	105 850	116 825

(1) Les dirigeants mandataires sociaux bénéficiaires d'Actions de Préférence ou d'actions de Performance sont tenus de conserver une quotité de 2 % des actions ordinaires jusqu'à la cessation de leurs fonctions. Le nombre d'actions indiqué concernant les attributions d'Actions de Préférence B correspond au nombre d'actions de performance attribuées, étant précisé que le ratio de conversion est d'un nombre maximum de 100 actions ordinaires pour une Action de Préférence B.

(2) Directeur Général Délégué jusqu'au 28 mai 2021.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION